



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **MATT FIX**

Description: Colle élastique pour toutes réparations

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: MATT CHEM PRODUCT SAS

Adresse: 21, rue Auber - B.P.39 – 92122 Montrouge cedex France.

Téléphone : 01 42 53 73 73. Fax : 01 47 35 27 28 mail : info@mattchem.fr

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

CAS 127-18-4 – CE 204-825-9 PERCHLOROETHYLENE 30-50% - Xn R.40, N R51/53

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS

En cas de doute , ou si des symptômes persistent , faire appel à un médecin . NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau: Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau. Enlever tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau.

En cas de projection dans les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin .

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion accidentelle , faire immédiatement appel à un médecin . Garder au repos . NE PAS faire vomir

En cas d'inhalation: Transporter à l'air libre , garder le patient au chaud et au repos . Si la respiration est irrégulière ou arrêtée , pratiquer la respiration artificielle . Ne rien faire absorber par la bouche . Si la personne est inconsciente , placer en position de récupération et faire appel à un médecin .

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : Dioxyde de carbone. Poudre chimique inerte.

Dangers d'exposition: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

Protection des pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Ventilier mécaniquement l'endroit du déversement tout en évitant la formation de concentrations explosives (voir la section 9 de la FDS)

Mesures pour l'environnement: Éviter que le produit ou résidus ne se répandent dans les égouts ou cours d'eau. Contenir les déversements en utilisant un système de rétention.

Procédure de nettoyage: Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés. Mélanger à du sable ou de la vermiculite.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Eviter tout contact direct avec la substance;

Stockage : Stocker dans des locaux bien ventilés , en emballages bien fermés, au sec, entre +5 et +25°C et à l'abri d'un contact direct avec les rayons du soleil, ou de toute source de chaleur. Les emballages entamés (fûts) doivent être soigneusement refermés.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs Limites d'exposition:

TWA (8hr limite exposition): 345 mg/m³ (OES)

LECT (15 mn exposition): 689 mg/m³ (OES)

BAT: OTHER 200ppm

Ingrédients dangereux: PERCHLOROETHYLENE

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Veiller à ce que toutes les mesures technique mentionnées dans la section 7 de la FDS soient bien en place.

Protection des voies respiratoires : Ne pas respirer les vapeurs. Veillez à une bonne ventilation.

Protection des yeux et de la peau : Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser des protections oculaires , des gants néoprène ou caoutchouc nitrile et un vêtement de protection fermé

Hygiène de travail : Durant l'utilisation, ne pas boire, manger ou fumer. Se laver les mains avant la pause ou après le travail. Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide

Couleur: Incolore

Degré d'évaporation: Modéré

Comburant: Non comburant (selon les critères CEE)

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Viscosité: Très visqueux

Point d'ébullition: 121°C

Pression de vapeur: 17mmHg/68C

Teneur en COVg/l : 876 g/l

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées dans §7 .

Conditions à éviter: Lumière solaire directe. Chaleur.

Matières à éviter: Aluminium.

Produits de décomposition dangereux: En cas de combustion, émet des fumées toxiques de chlorure d'hydrogène.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas de contact avec la peau: Risque d'irritation ou de douleur sur la partie contaminée. L'absorption par la peau peut entraîner des symptômes comparables à ceux occasionnés par l'inhalation.

En cas de contact avec les yeux: Irritation et douleur possibles. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. La vision peut devenir floue.

En cas d'ingestion: Il est peu probable que cette substance soit avalée en raison de ses propriétés physiques. Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. L'inhalation de fumées dans l'estomac peut provoquer des symptômes comparables à ceux occasionnés par une inhalation directe. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Possibilités de confusion, de comportement agressif.

En cas d'inhalation: Risque de somnolence ou de confusion mentale. Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. Risque de perte de connaissance.

Information produit: Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.

Ingrédients dangereux:

PERCHLOROETHYLENE

IPR RAT LD50 4678 mg/kg

ORL MUS LD50 8100 mg/kg

ORL RAT LD50 2629 mg/kg

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité: Insoluble dans l'eau.

Persistance et dégradabilité: Légèrement biodégradable.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route , du RID pour le rail , de l'IMDG pour la mer et l'ICAO/IATA pour le transport par air . Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

N° ONU: UN 1892

Groupe Emballage: GROUP 3

Classe ADR: 6.11

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Symboles de risque: Dangereux pour l'environnement. Xn Nocif.

Phrases R:

R10 – Effet cancérigène suspecté – Preuves insuffisantes.

R 51/53 Toxiques pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S 61 Eviter le rejet dans l'environnement

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R10 – Effet cancérigène suspecté – Preuves insuffisantes.

R 51/53 Toxiques pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.